

Retombées économiques du tourisme

Les sports d'hiver générateurs de richesse pour la région

En Auvergne-Rhône-Alpes, la consommation touristique atteint plus de 21 milliards d'euros en 2014. Les dépenses touristiques y sont parmi les plus importantes de France grâce aux sports d'hiver. Avec 3,4 % de la richesse dégagée, la région est la troisième de France par le poids du tourisme dans son économie, après la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Confortée par le nombre de visiteurs venant de toute l'Europe et du reste du monde, Auvergne-Rhône-Alpes profite des recettes découlant des dépenses des touristes.

Plus de 21 milliards d'euros de consommation touristique

La consommation touristique en Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des plus importantes de France. En 2014, elle s'élève à 21 milliards d'euros et représente 13,4 % de la consommation touristique française. La région se situe ainsi en deuxième position après l'Île-de-France (40 milliards d'euros).

L'hébergement est le premier poste de dépense touristique dans la région. Il représente 3,8 milliards d'euros du côté marchand. Fortement liées aux sports d'hiver, les locations saisonnières y occupent une place importante. La spécificité régionale se situe dans les remontées mécaniques, qui représentent plus de la moitié des dépenses touristiques dans le poste « culture et loisirs ».

Depuis 2011, les dépenses liées au tourisme progressent de 3,3 % (5,1 % en France) surtout grâce à l'augmentation des prix. En effet, à prix constant, c'est-à-dire en prenant en compte l'inflation sur cette période, la consommation touristique de la région diminue de 1,7 % (+ 0,2 % pour la France).

Les plus fortes baisses concernent les résidences de tourisme et hôtelières, villages vacances, auberges de jeunesse, et dans une moindre mesure les gîtes ruraux et locations saisonnières. À

l'inverse, les consommations en hôtels, location d'articles de sports et de loisirs augmentent à un rythme supérieur à la moyenne nationale, tant par la montée en gamme des prestations sollicitées que par l'augmentation des nuitées. Aussi, les consommations en services de voyagistes et agences de voyages progressent fortement dans la région alors qu'elles baissent au niveau national.

La région représente 81 % de la consommation nationale dans le secteur des remontées mécaniques

Le tourisme est l'un des multiples moteurs économiques de la région. Les retombées économiques du tourisme sont plus fortes dans la région qu'en moyenne dans le reste de la France. En 2012, le tourisme produit 3,4 % de la richesse dégagée par l'économie de la région (3,0 % pour l'ensemble de la France de province), et représente 13,5 % de la richesse dégagée touristique de la France métropolitaine. Auvergne-Rhône-Alpes est ainsi la troisième région de métropole par le poids du tourisme dans son économie après la Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

À eux seuls, les deux départements savoyards dégagent près de la moitié de la richesse touristique régionale. L'impact du tourisme dans la richesse importe particulièrement dans les périmètres dotés de stations de ski. Il constitue plus de la moitié de la richesse des zones touristiques de la Tarentaise, du Haut-Chablais, Griffe, Grand Massif, le quart de celles de Montagne Isère et du

Massif du Mont-Blanc et, dans une moindre mesure, 15 % de la richesse dégagée de la Maurienne. La consommation touristique en matière de remontées mécaniques dans la région est sans comparaison avec aucune autre région. Auvergne-Rhône-Alpes concentre 81 % de la consommation nationale. Outre les sports d'hiver, le tourisme vert concourt à produire 19 % de la richesse d'Ardèche Plein Sud et le thermalisme 10 % de la zone Auvergne thermale répartie sur plusieurs sites.

Fort influence des sports et loisirs dans la richesse dégagée touristique

Dans la région, les sports et les loisirs tiennent une place importante dans la richesse dégagée touristique. Le secteur dégage plus d'un cinquième de la richesse touristique notamment dans les zones de montagne y compris dans la partie auvergnate de la région. Sa productivité, c'est-à-dire la richesse dégagée par emploi est 3,5 fois supérieure à celle de la restauration et 5 fois plus importante que les autres sous secteurs. Le rapport est encore plus favorable dans les zones alpines comportant des domaines skiables grâce à la location de matériel par internet et la vente de forfaits de remontées mécaniques ou leur modernisation. Les installations sont déjà en grande partie amorties.

L'hébergement, la restauration, le commerce et l'artisanat participent à près des deux tiers de la richesse dégagée touristique. Le poids économique de ces derniers secteurs va de pair avec l'importance des activités des sports et loisirs comme en Savoie et Haute-Savoie par exemple. ■

Les remontées mécaniques représentent la moitié des dépenses touristiques de « culture et loisirs »

Consommation touristique intérieure en 2014 et évolution entre 2011 et 2014

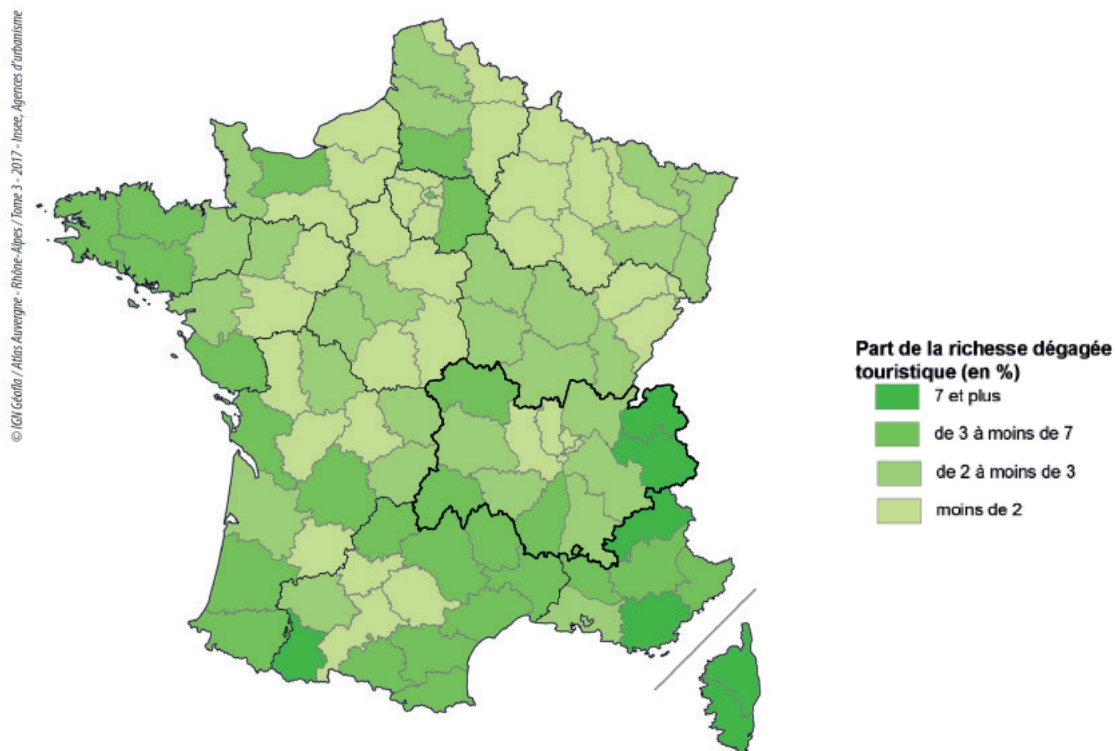
	Consommation touristique intérieure en 2014 (millions d'euros) - Tous visiteurs	Évolution de la consommation touristique intérieure 2011-2014 (en %) - Tous visiteurs		Évolution de la consommation touristique intérieure corrigée de l'inflation nationale 2011-2014 (en %) - Tous visiteurs	
	Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne-Rhône-Alpes	France	Auvergne-Rhône-Alpes	France
Dépenses en services caractéristiques	10 642	0,8	4,7	- 5,6	- 1,2
Hébergements touristiques marchands	3 790	- 8,7	8,8	- 14,4	2,2
Hôtels	1 190	9,3	6,1	3,0	- 0,1
Campings ⁽¹⁾	172	1,6	8,2	- 3,7	2,7
Gîtes ruraux et autres locations saisonnières	1 836	- 12,8	14,5	- 17,9	7,7
Autres hébergements marchands ⁽²⁾	592	- 25,0	7,6	- 31,5	- 1,7
Restaurants et cafés	2 169	8,6	8,2	0,3	0,0
Services de transport non urbain	2 090	3,8	1,8	- 0,4	- 2,1
Location de courte durée de matériel	393	10,1	4,3	6,7	1,0
dont Location d'articles de sports et loisirs	176	18,4	6,1	15,8	3,6
Services des voyagistes et agences de voyages	663	15,3	- 5,5	11,6	- 8,5
Services culturels, sportifs et de loisirs	1 538	4,8	4,5	- 5,2	- 3,9
dont Parcs d'attraction et autres services récréatifs	201	11,1	8,0	7,0	4,0
Remontées mécaniques	811	6,8	3,7	- 4,6	- 7,3
Autres postes de dépenses	7 710	2,1	4,5	- 0,7	1,6
dont Carburants	1 918	- 4,3	- 4,3	- 4,1	- 4,1
Aliments et boissons ⁽³⁾	1 889	0,5	4,8	- 2,7	1,5
Hébergement touristique non marchand ⁽⁴⁾	2 885	18,1	9,6	12,0	4,0
Consommation touristique totale	21 237	3,3	5,1	- 1,7	0,2

(1) Y compris campings municipaux. (2) Résidences de tourisme et résidences hôtelières, villages de vacances, auberges de jeunesse, etc. (3) Hors restaurants et cafés. (4) Résidences secondaires de vacances (valeur locative imputée).

Source : DGE, Insee, Compte satellite du tourisme régionalisé

Savoie et Haute-Savoie parmi les départements les plus touristiques de France par la richesse dégagée

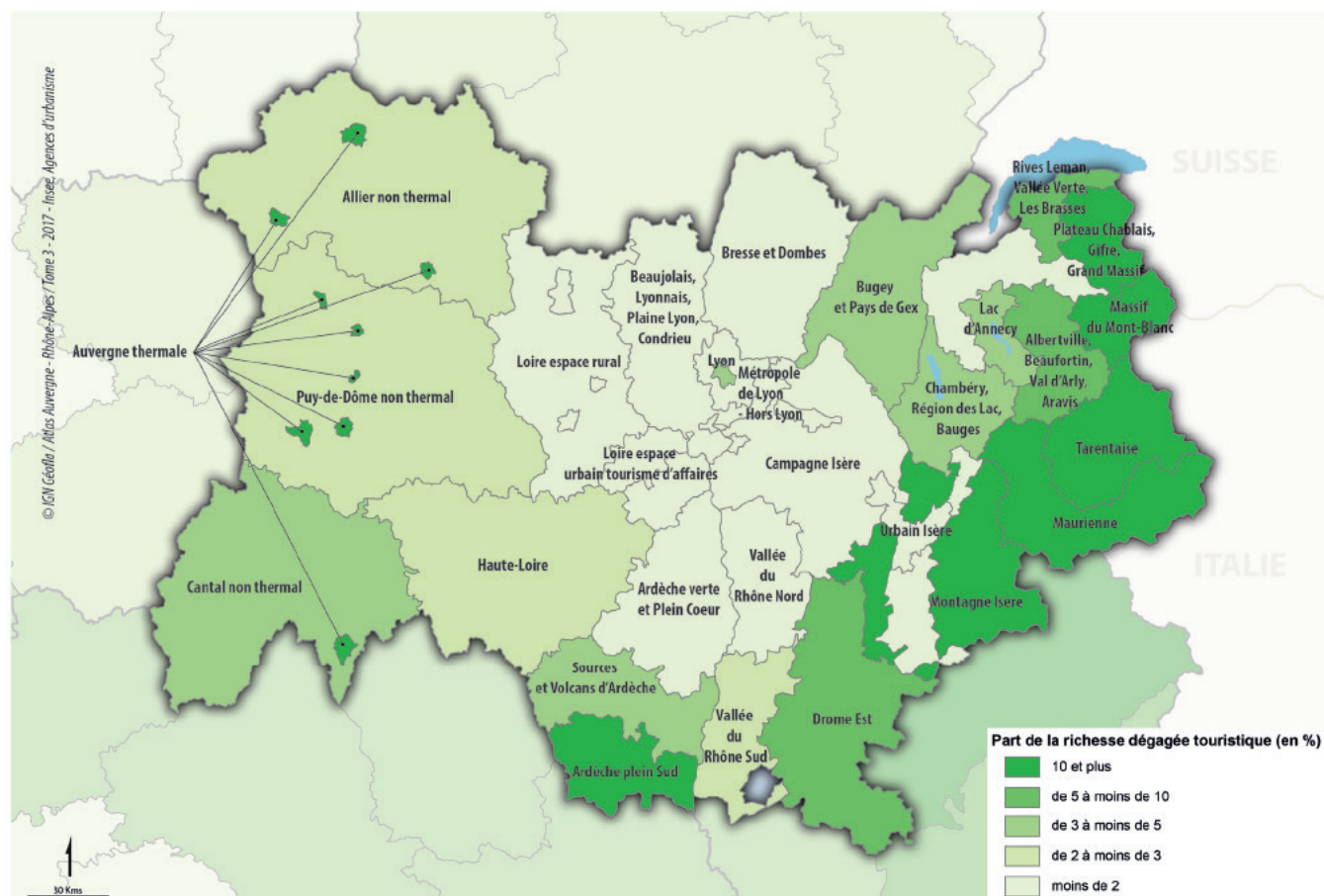
Part de la richesse dégagée touristique dans la richesse dégagée totale, par département



Source : Insee, fichier économique enrichi 2012 (données estimées)

L'activité touristique fortement concentrée dans les zones de haute montagne

Part de la richesse dégagée touristique dans la richesse dégagée totale, par zone touristique



Source : Insee, fichier économique enrichi 2012 (données estimées)

Exportations

Des entreprises tournées vers l'international

Avec la présence de presque tous les secteurs de l'industrie sur son territoire, les entreprises de la région ont su construire des réseaux privilégiés avec certains pays. À l'exception de l'aéronautique, les principaux secteurs exportateurs au niveau national sont bien représentés en Auvergne-Rhône-Alpes. Les entreprises exportatrices régionales œuvrent dans des secteurs spécifiques tels l'électronique ou le caoutchouc. L'Union européenne est la principale destination des exportations régionales, mais on constate une montée en puissance des États-Unis et des pays émergents.

Tournée vers l'international, frontalière et avec plusieurs métropoles dont une capitale de dimension européenne, Auvergne-Rhône-Alpes exporte via ses entreprises sa production dans le monde entier. En 2015, les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes ont exporté pour 56 milliards d'euros de produits, soit 12 % des exportations nationales.

Des entreprises exportatrices régionales qui œuvrent dans des secteurs spécifiques tels l'électronique ou le caoutchouc

L'industrie représente le cœur des exportations de la région en comptant pour un peu plus de la moitié de celles-ci. Les exportations industrielles nationales se caractérisent par un poids important des cinq premiers groupes de produits. Une grande partie d'entre eux sont également bien représentés dans la région. Tout d'abord, 8,7 % des exportations régionales concernent les produits chimiques de base. C'est également le cas des produits pharmaceutiques (8,2 % des exportations), des machines générales (7,8 %) et dans une moindre mesure des véhicules automobiles (4,7 %). La fabrication de composants électroniques constitue une spécificité régionale. En effet, elle ne pèse au niveau national que pour 2 % des exportations qui proviennent pour moitié d'Auvergne-Rhône-Alpes. C'est également le cas pour les machines d'usage spécifique, les métaux non ferreux et les produits en caoutchouc. À l'inverse, l'aéronautique n'est pas significativement représentée dans les exportations d'Auvergne-Rhône-Alpes, alors qu'elle constitue 11,5 % des exportations nationales. La très forte concentration de cette activité en Occitanie lui confère 84 % des exportations nationales.

Les secteurs clés de l'économie régionale sont exportateurs

Les secteurs industriels dits « clefs » (métallurgie, caoutchouc-plastique, chimie, produits électroniques, alimentaire) qui produisent le plus en Auvergne-Rhône-Alpes, jouent tous un rôle important dans les exportations régionales. Néanmoins, sur ces secteurs, la région concentre beaucoup plus les productions qu'elle n'exporte de produits.

Ainsi, la fabrication régionale de caoutchouc et de plastique représente 25 % des exportations nationales, chiffre important mais moins

prépondérant que la place tenue dans la production (90 % de la production nationale). La production est portée par de grands groupes comme Michelin et des pôles importants de production à Oyonnax et Sainte-Sigolène. Ce décalage s'explique d'abord par l'importance de la production dédiée à une utilisation nationale. Les produits du secteur entrent dans de nombreux processus de fabrication d'autres produits du même secteur qui eux peuvent être exportés depuis d'autres régions françaises.

C'est également le cas de l'industrie chimique particulièrement présente dans la vallée du Rhône et l'industrie pharmaceutique dominée par des groupes comme Sanofi, BioMérieux, Boiron. Ils représentent plus de 70 % du chiffre d'affaires national du secteur et 20 % des exportations.

Les exportations sont plus élevées dans la fabrication des produits électroniques (portée par les groupes grenoblois STMicroelectronics et Schneider Electric, EFI Automotive dans

l'Ain, Somfy en Haute-Savoie, Thales et Crouzet Automatismes dans la Drôme, Sagem dans l'Allier) et de machines et équipements spécifiques avec des entreprises représentant entre 60 et 80 % de la production nationale et 40 à 45 % des exportations.

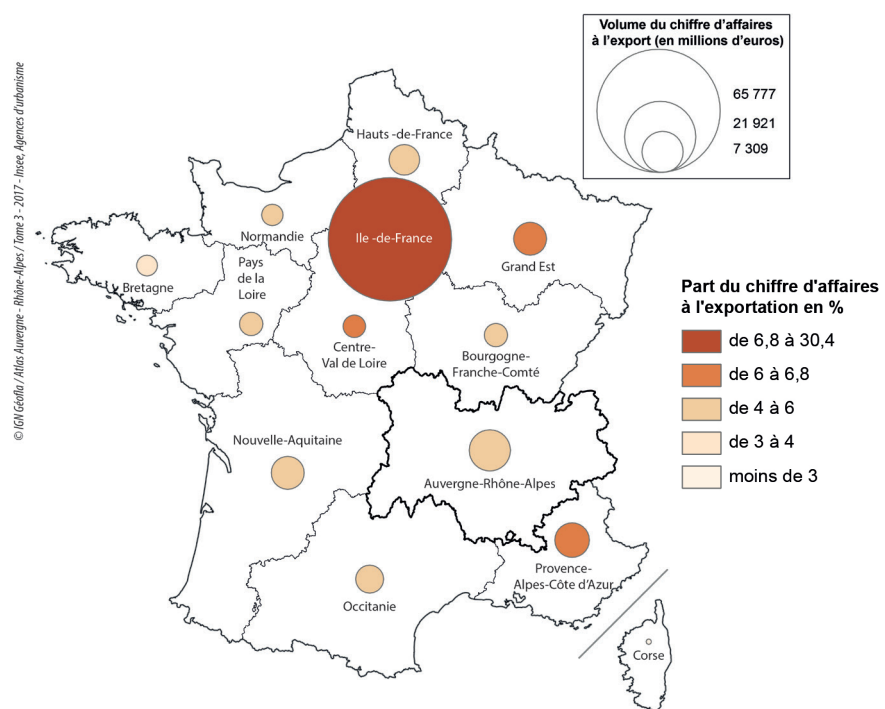
L'Union européenne est toujours la principale destination des exportations régionales

Les exportations d'Auvergne-Rhône-Alpes restent en 2015 majoritairement liées aux pays de l'Union européenne et particulièrement de la zone euro avec 47 % des exportations. En particulier, l'Allemagne reste le principal destinataire commercial de la région, avec 15 % des exportations.

Les États-Unis représentent de ce point de vue la deuxième zone d'échanges commerciaux avec la région après l'Union européenne avec 7 % des exportations, en forte augmentation récente (+ 11 % sur un an), juste devant la Chine qui pèse aujourd'hui pour 3 % mais dont la demande stagne.

Auvergne-Rhône-Alpes : première région exportatrice de province pour les PME

Chiffre d'affaires à l'export des PME régionales et part du chiffre d'affaires réalisé à l'export de ces PME en 2015



Les PME d'Auvergne-Rhône-Alpes sont dans la moyenne des régions exportatrices hors Île-de-France

Parmi les entreprises qui exportent, les PME constituent ces entreprises ancrées dans le tissu régional, et qui reflètent plus le caractère

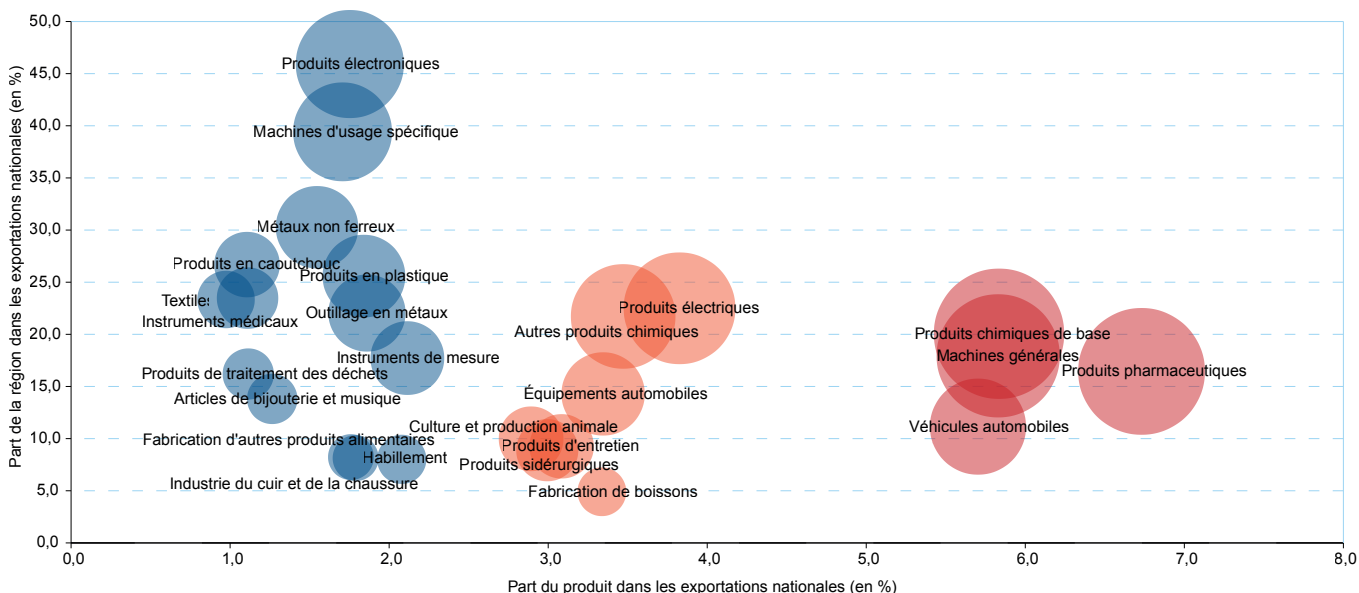
exportateur spécifique de la région que ne le font les filiales de groupes internationaux présentes en Auvergne-Rhône-Alpes.

Avec sept milliards d'euros de chiffre d'affaires à l'exportation pour les PME, Auvergne-Rhône-Alpes est la première région exportatrice en

volume après l'Île-de-France. Cette dernière fait exception, avec presque un tiers du chiffre d'affaires des PME réalisé à l'export. Ainsi, avec près de 6 % de son chiffre d'affaires provenant de l'export, Auvergne-Rhône-Alpes se classe derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Centre-Val de Loire, et le Grand Est. ■

Des secteurs exportateurs spécifiques à la région Auvergne-Rhône-Alpes

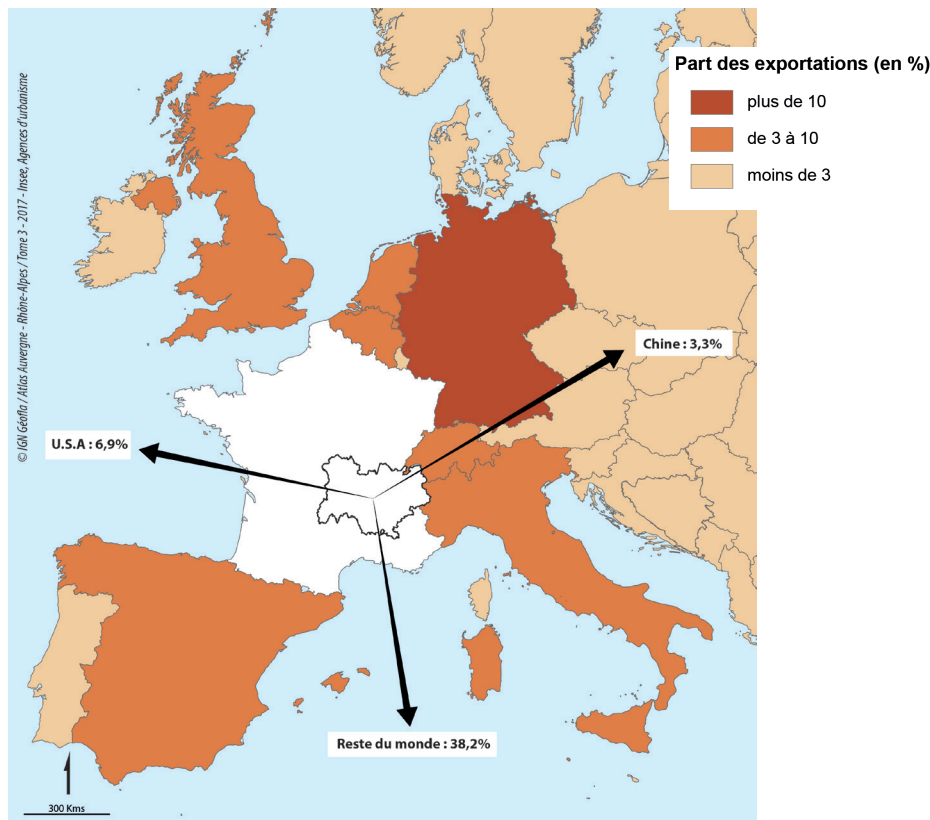
Volume des exportations régionales par secteur économique selon le poids régional et le poids du secteur



Guide de lecture : La nomenclature de produits comporte 129 postes. Seuls les secteurs représentant plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires à l'exportation pour la région ont été représentés. Ils se répartissent en 3 groupes en fonction de leur importance au niveau national. Le chiffre d'affaires à l'export des produits pharmaceutiques s'élève à 2,4 milliards d'euros, celui des produits du caoutchouc à 630 millions d'euros.
Source : Douanes 2015

Les entreprises régionales exportent principalement vers les pays limitrophes

Principaux pays et zones destinataires des exportations d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2015



Source : Douanes 2015

Réseaux d'entreprises

Première région de province pour l'implantation des entreprises

Plus d'un million de salariés travaillent en France dans un établissement contrôlé par un siège situé en Auvergne-Rhône-Alpes. Ceci dénote une certaine forme d'influence économique du territoire, avec des grandes entreprises ayant historiquement installé leur siège dans la région. La moitié des salariés d'Auvergne-Rhône-Alpes travaillent dans des entreprises dépendant d'un siège régional et 14 % dont le siège est à l'étranger. Ces situations sont toutefois contrastées selon les secteurs d'activité. La région accueille 11 pôles de compétitivité dont 7 des 20 pôles identifiés comme très performants.

Les établissements de la région ne sont pas tous indépendants. Ils peuvent faire partie d'une entreprise plus large, voire même d'un groupe via des liens financiers. Ils peuvent aussi travailler en collaboration avec d'autres établissements de leur territoire. Ainsi, Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en nombre de sièges sociaux implantés avec 475 000 immatriculations en 2013. Ceci met en évidence une certaine forme d'attractivité et d'influence économique du territoire.

Les sièges sociaux situés dans la région contrôlent en grande majorité des emplois locaux ou situés dans des régions proches

En France, plus d'un million de salariés travaillent dans un établissement contrôlé par un siège situé en Auvergne-Rhône-Alpes. C'est la première région de province, mais néanmoins avec cinq fois moins que le nombre de salariés contrôlés par un siège situé en Île-de-France. Les plus grandes entreprises, organisées en groupe, ont historiquement installé leur siège dans la région comme Casino, Seb, Sanofi-Pasteur ou Michelin. Pour d'autres, des résultats de fusions successives de sociétés l'y ont parfois maintenu.

Parmi ces salariés dépendant d'un siège d'Auvergne-Rhône-Alpes, 84 % travaillent dans la région. Ce sont ensuite les salariés travaillant en Île-de-France qui sont les plus nombreux, représentant 20 % des emplois situés en dehors du territoire régional, puis les salariés de Bourgogne-Franche-Comté et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (respectivement 12 et 11 %), c'est à dire les régions limitrophes.

Plus du tiers des salariés de la région sont employés par des entreprises dont le siège est en Île-de-France ou à l'étranger

Presque tous les établissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont un siège social situé sur le territoire régional (93 %). Ceci tient au poids des petites entreprises mono-établissements. Mais elles ne représentent qu'un peu plus de la moitié des salariés employés sur la région. Pour la plupart, les sièges sociaux sont situés dans les quatre principales zones d'emploi. Viennent ensuite Annecy, Valence, Chambéry et le Genevois français.

En revanche, les établissements ayant leur siège social en région parisienne emploient presque un salarié sur quatre de la région.

Les établissements dont le siège est à l'étranger concentrent 14 % des salariés. La localisation du siège d'un établissement dans un pays correspond presque toujours à la nationalité des capitaux contrôlant l'établissement. Néanmoins, une partie des entreprises dont le siège social est à l'étranger, reste avec un capital majoritairement français. À l'inverse, quelques entreprises sous capital étranger comme Adecco et Renault Trucks, font figures d'exception en ayant conservé leur siège en Auvergne-Rhône-Alpes pour des raisons historiques.

Une forte disparité de localisation des sièges sociaux en fonction des secteurs

Les activités financières et d'assurance et des sociétés spécialisées dans l'information et la

communication se démarquent, avec un siège majoritairement en Île-de-France.

Pour l'industrie manufacturière, les salariés se répartissent presque à parts égales entre des entreprises dont le siège est à l'intérieur ou en dehors d'Auvergne-Rhône-Alpes. Les activités de commerce, entre autres activités de proximité, sont très majoritairement contrôlées par des sièges régionaux.

Des partenariats pour le développement de l'innovation dans onze pôles de compétitivité

Les établissements ne travaillent pas qu'au sein de leur entreprise, mais ont aussi des partenariats avec d'autres acteurs du territoire ayant des compétences complémentaires. C'est le cas des pôles de compétitivité qui rassemblent des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation.

La moitié des salariés travaillant dans la région dépend d'un siège social régional

Répartition des salariés d'Auvergne-Rhône-Alpes en fonction de la région du siège social et des principales zones d'emploi

Région du siège	Nombre de salariés	Part des salariés (en %)	Dont contrôle étranger (en %)
Auvergne-Rhône-Alpes	904 970	55,7	1,0
<i>dont zone d'emploi</i>			
Lyon	252 600	15,5	ns
Grenoble	86 200	5,3	ns
Saint-Étienne	67 860	4,2	ns
Clermont-Ferrand	65 220	4,0	ns
Annecy	40 640	2,5	ns
Valence	35 650	2,2	ns
Chambéry	34 420	2,1	ns
Le Genevois français	30 970	1,9	ns
Île-de-France	386 960	23,8	0,3
Étranger	233 850	14,4	86,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20 770	1,3	0,0
Hauts-de-France	18 820	1,2	0,0
Grand Est	9 470	0,6	0,0
Pays de la Loire	9 130	0,6	0,0
Occitanie	7 920	0,5	0,0
Nouvelle-Aquitaine	7 880	0,5	0,0
Normandie	7 780	0,5	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	7 030	0,4	0,0
Bretagne	6 800	0,4	0,0
Centre-Val de Loire	2 920	0,2	0,0
DOM et autres	670	0,0	0,2
Corse	50	0,0	0,0
Ensemble	1 625 020	100,0	13,0

Guide de lecture : Parmi les 1 625 020 salariés concernés de la région, 904 970 (55,7 %) travaillent pour des établissements dont le siège social est situé dans la région. 1 % de ces salariés dépendent de capitaux sous contrôle étranger.

Champ : Salariés des entreprises des secteurs marchands hors agriculture et hors intérimaires

Source : Insee - Clap 2013 - Lifi 2013 - statistiques annuelles d'entreprises 2013

Ces pôles contribuent à l'attractivité des territoires grâce à leur capacité d'innovation et à leur rayonnement.

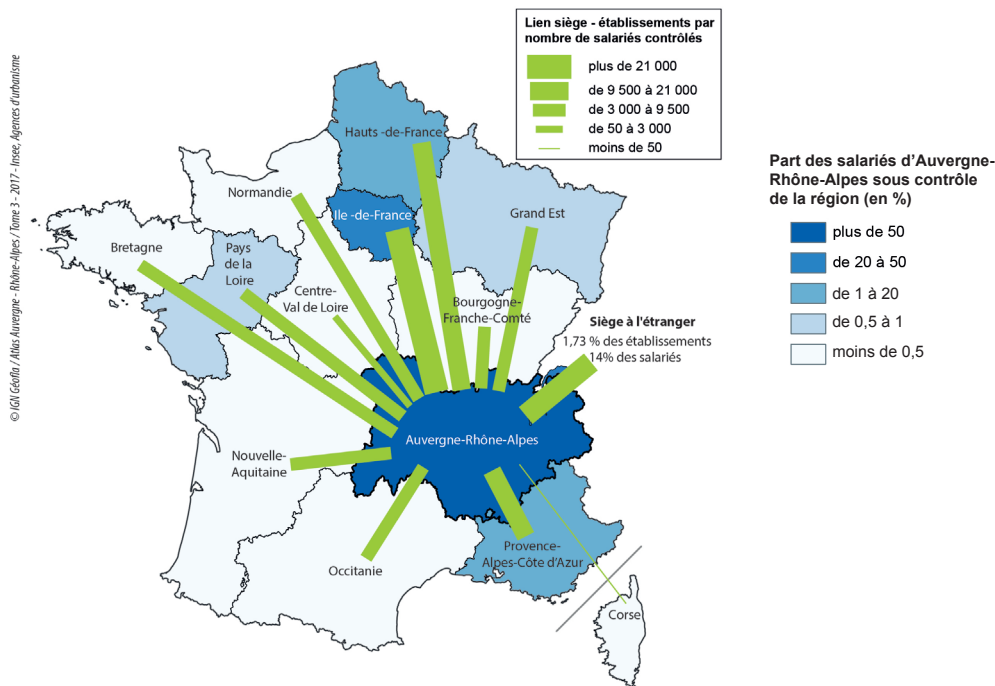
En répertoriant 11 pôles de compétitivités dont 7 des 20 pôles français identifiés comme

« très performants » par l'État, la région Auvergne-Rhône-Alpes apparaît comme l'une des plus innovantes de France. Dans la région, ils couvrent des domaines de spécialisation et d'expertise divers (médecine, chimie, environnement, textile, mécanique, TIC, etc.).

Ils concentrent un nombre significatif d'acteurs allant de 90 à près de 400, dont une grande majorité d'entreprises. En moyenne, 14 % des membres adhérents des pôles sont localisés en dehors de la région Auvergne-Rhône-Alpes. ■

Un quart des salariés de la région dépend d'un siège social d'Île-de-France

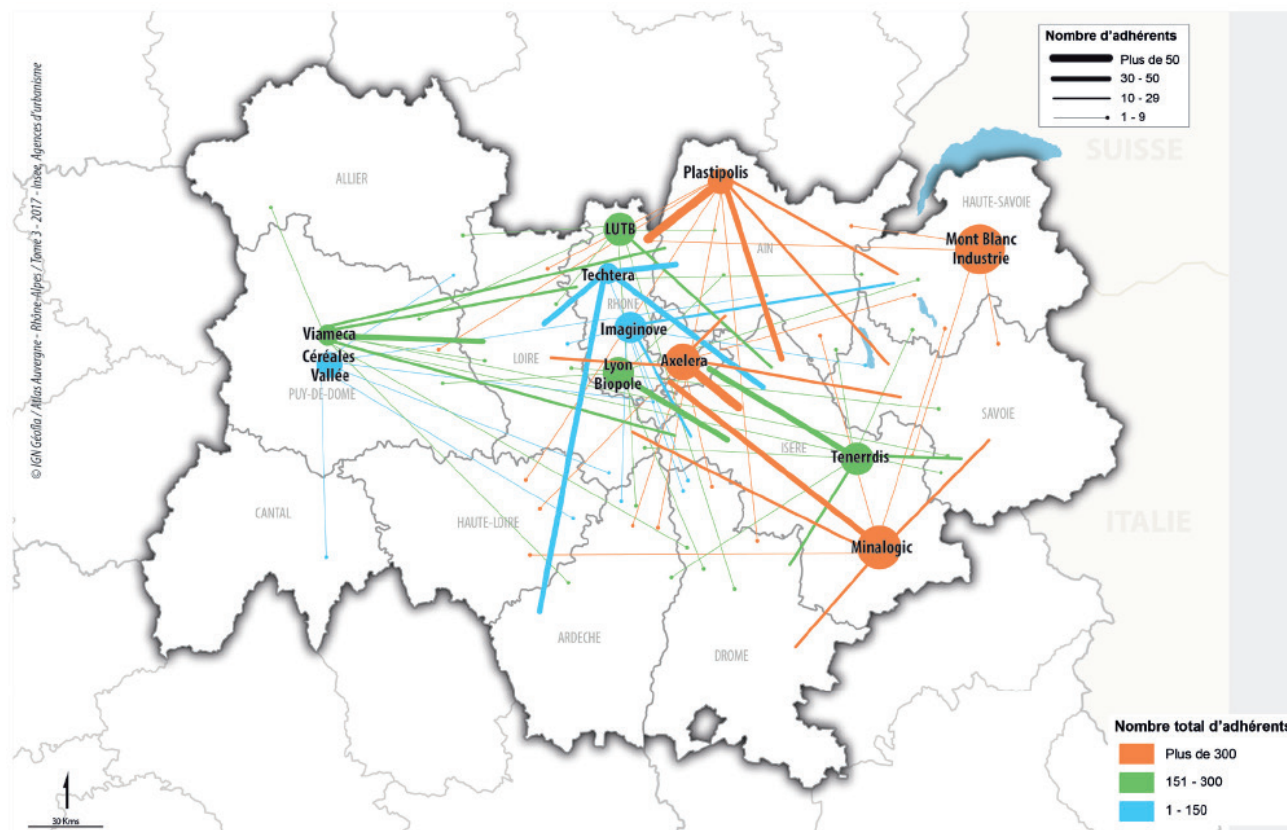
Localisation des sièges sociaux dont dépendent les établissements d'Auvergne-Rhône-Alpes et part des salariés d'Auvergne-Rhône-Alpes dépendant de ces régions



Source : Insee, Clap 2013, LiFi 2013

Onze pôles de compétitivité pour développer l'innovation

Localisation géographique des adhérents des pôles de compétitivité



Source : DGE et Epures

Transferts d'établissements

Un desserrement des établissements propre aux territoires urbanisés

En Auvergne-Rhône-Alpes, les transferts d'établissements sont plus fréquents qu'ailleurs. Cela reflète un phénomène de desserrement caractéristique des territoires urbanisés. Le solde des transferts est positif avec l'Île-de-France, négatif avec le reste de la province. Les transferts internes à la région se font principalement en faveur des espaces en lointaine périphérie des grandes aires urbaines. Au jeu des déménagements, les quatre principales aires urbaines perdent des établissements au bénéfice des aires plus petites qui gravitent autour d'elles.

Sur la période 2004-2013, en moyenne chaque année 11 100 établissements ont déménagé l'ensemble de leurs moyens de production de, vers ou au sein d'Auvergne-Rhône-Alpes : 1 200 sont venus s'installer dans la région, 1 100 l'ont quittée et 8 800 se sont déplacés d'une commune à une autre au sein de la région. Si ces transferts ne concernent en moyenne que 3,5 % du stock d'établissements, ils contribuent avec les créations d'établissements à la dynamique du tissu productif (on compte environ un transfert pour quatre créations). Déménagements et implantations apportent un éclairage sur l'attractivité économique des territoires et sur les interactions entre les différents espaces.

Les transferts sont souvent motivés par un besoin de surfaces supplémentaires, un rapprochement de la clientèle ou d'une main-d'œuvre adaptée, ou encore l'existence de réseaux. La logique peut aussi être financière (prix de l'immobilier) ou liée à la recherche d'un environnement plus agréable.

Les déplacements d'une commune à une autre de la région (transferts internes) se font souvent sur de courtes distances. Ainsi, les trois quarts

des établissements qui restent dans la région sont transférés à moins de 25 kilomètres.

Une forte mobilité propre aux grandes agglomérations

Avec une mobilité annuelle moyenne de 22 transferts pour 1 000 établissements, Auvergne-Rhône-Alpes se place au deuxième rang des régions métropolitaines derrière l'Île-de-France (23 ‰) mais loin devant Bourgogne-Franche-Comté (17 ‰) et la Corse (13 ‰). Les écarts de mobilité entre régions s'expliquent notamment par le niveau de tension quant à l'occupation des sols. Une forte mobilité dans les zones urbaines contraste avec une mobilité plus faible dans les territoires ruraux ou possédant peu d'agglomérations importantes. Ainsi dans les grandes aires urbaines d'Auvergne-Rhône-Alpes, 24 établissements pour 1 000 sont transférés en moyenne chaque année, contre 15 ‰ dans les moyennes aires urbaines et 13 ‰ dans les petites aires.

Au jeu des transferts entre régions, depuis longtemps déjà l'Île-de-France perd des établissements au bénéfice de la province. Ainsi,

Auvergne-Rhône-Alpes présente avec cette région un solde positif de 140 établissements annuels entre 2004 à 2013. En revanche, les départs vers le reste de la province sont plus nombreux que les arrivées (-60). Le solde est positif avec les Hauts-de-France et le Grand Est, négatif avec l'Occitanie, Paca ou la Nouvelle-Aquitaine. Au final, la région gagne en moyenne 80 établissements par an grâce aux transferts interrégionaux.

Les transferts reflètent le desserrement urbain

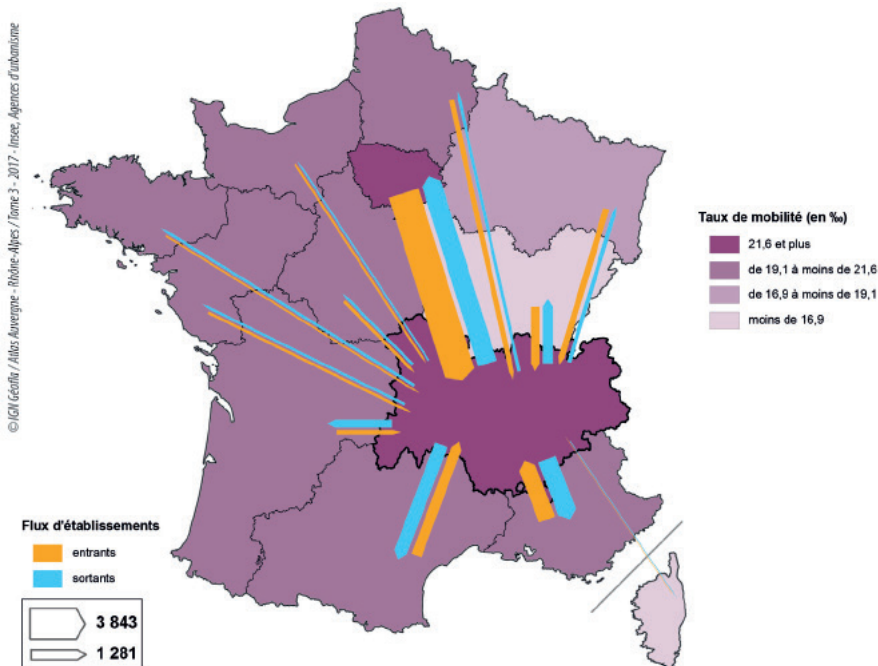
À l'intérieur de la région, le processus de desserrement urbain s'observe également. Les transferts internes se font principalement au bénéfice des espaces multipolarisés des grandes aires urbaines (60 établissements gagnés chaque année), des autres espaces multipolarisés (+37) et des communes isolées hors d'influence des pôles (+7). Suivent les petites et les moyennes aires qui ont un solde positif plus modeste de respectivement cinq et deux établissements. Ces gains se font au détriment de l'espace des grandes aires urbaines qui perd chaque année 111 établissements en moyenne.

Dans l'espace des grandes aires, les bilans des transferts ne sont cependant pas homogènes. Les quatre principales aires (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint-Étienne) sont déficitaires, alors que la plupart des autres grandes aires gagnent des établissements (hormis Roanne, Montluçon, Aurillac, Oyonnax et Tournon-sur-Rhône). Les pertes d'établissements s'accompagnent d'une forte mobilité dans les aires de Lyon et Grenoble, alors que les établissements de Saint-Étienne et de Clermont-Ferrand ont tendance à moins se déplacer qu'en moyenne régionale. Dans l'aire d'Annecy, les gains sont associés à une mobilité beaucoup plus élevée que la moyenne.

Les principaux bénéficiaires du desserrement de Lyon sont des aires centrées sur des villes de taille plus modeste qui gravitent autour de la métropole telles que Vienne, Bourg-en-Bresse et Chambéry. À l'intérieur de l'aire lyonnaise, la mobilité intercommunale des établissements rend compte du desserrement du centre au profit des zones périphériques. Dans le processus des transferts, le pôle lyonnais perd en moyenne 200 établissements chaque année quand, dans le même temps, la couronne en gagne une centaine.

Une forte fréquence des transferts d'établissements en Auvergne-Rhône-Alpes

Taux de mobilité et transferts cumulés de 2004 à 2013 avec les autres régions



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements, cumul de 2004 à 2013

La mobilité spatiale d'un établissement est liée à son secteur d'activité et à sa taille

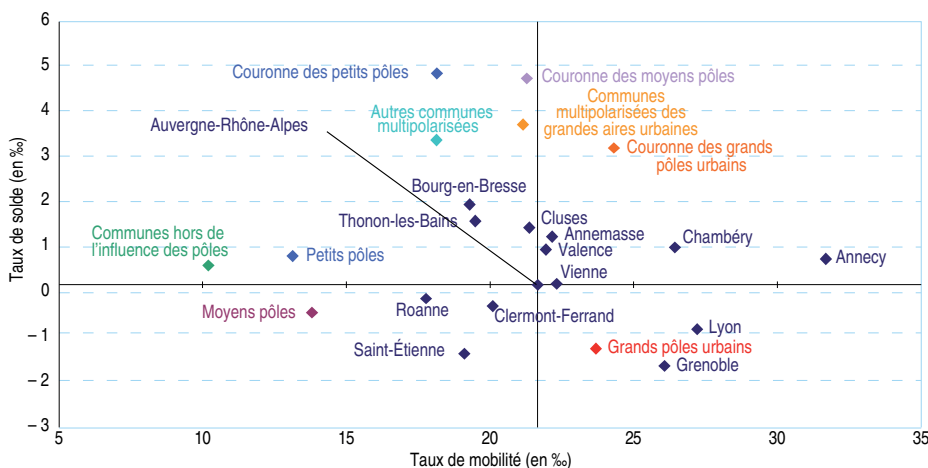
De manière générale, les transferts sont plutôt le fait d'établissements de petite taille. Il est plus facile de déménager les moyens de production lorsque les salariés sont peu nombreux. Ainsi, 72 % des transferts réalisés dans la région concernent des établissements

sans salarié, alors qu'ils ne sont que 60 % dans le tissu d'entreprises. Par ailleurs, l'intensité de la mobilité sectorielle est fonction de la dépendance au marché local. Le commerce de détail et les services de proximité comptent peu de transferts. L'hébergement, restauration ne représente que 2 % des transferts contre 8 % du stock. Les établissements industriels sont moins

facilement transférés compte tenu des moyens importants nécessaires. En revanche, les établissements sont plus souvent mobiles dans les services aux entreprises, dans la construction ou des secteurs à forte technicité comme l'information et communication. Cette forte mobilité est en partie facilitée par la présence de nombreux établissements de petite taille. ■

Les établissements déménagent des pôles urbains vers les couronnes

Taux de mobilité et taux de solde des principales grandes aires urbaines régionales et des différents types d'espaces des aires urbaines

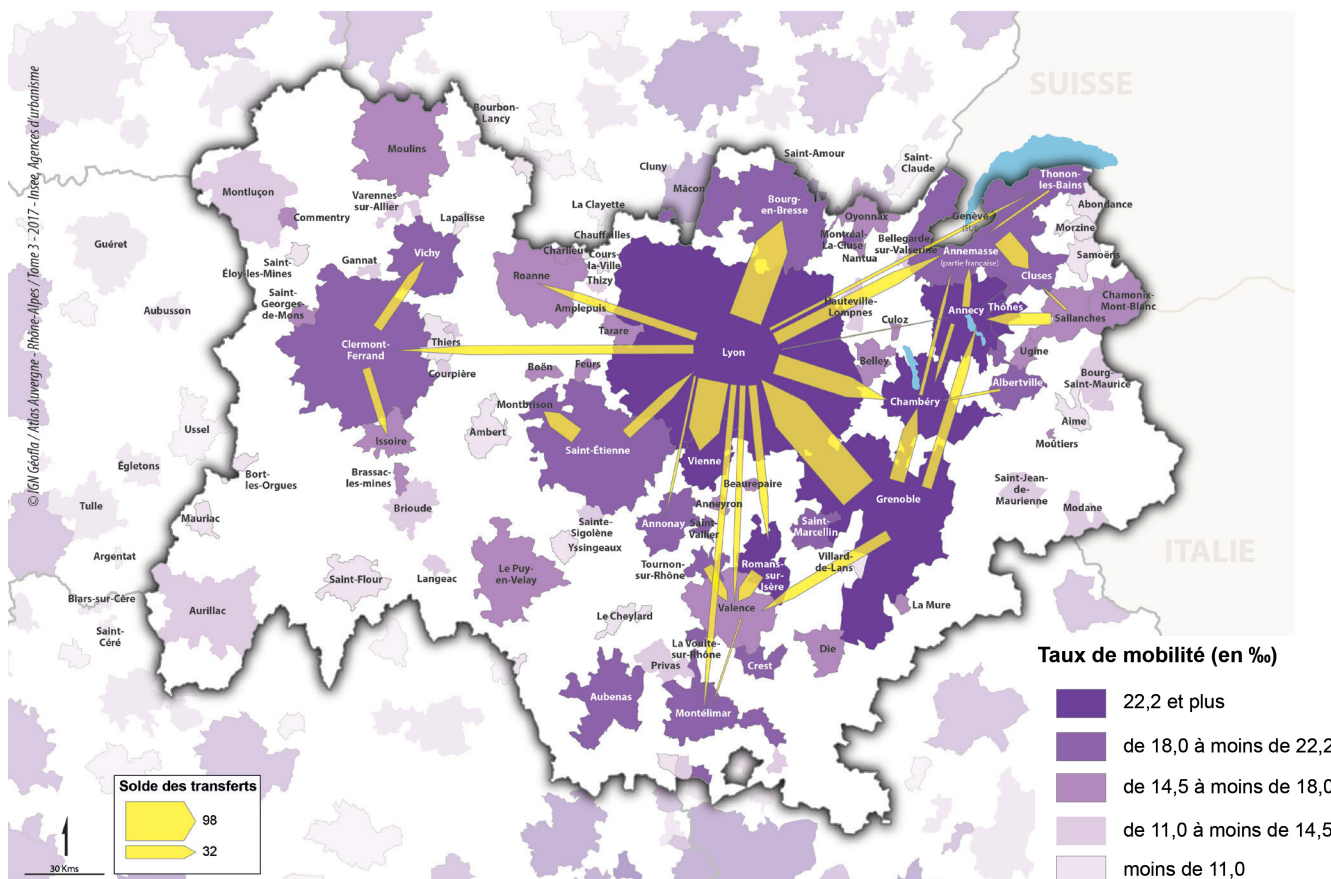


Guide de lecture : Dans les grands pôles urbains, les transferts intercommunaux font perdre en moyenne chaque année 1,3 établissement pour 1 000 présents dans le stock. Ce solde négatif est le résultat d'un taux de mobilité de près de 24 établissements pour 1 000. En moyenne annuelle de 2004 à 2013, la région Auvergne-Rhône-Alpes gagne 0,2 établissement pour 1 000 dans les transferts intercommunaux, et 22 établissements sur 1 000 sont mobiles en cours d'année.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements cumulé de 2004 à 2013

Une forte mobilité dans les aires urbaines de Lyon et Grenoble, au bénéfice des aires avoisinantes

Taux de mobilité et principaux soldes des flux d'établissements entre les grandes aires urbaines de la région



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements, cumulé de 2004 à 2013